

et s'en sont tirés sans trop de dégâts, il y aura à l'avenir, grâce à la liberté illimitée de l'enseignement, affluence surtout de ceux qui ayant fait leurs études préparatoires dans les nouveaux collèges iront grossir les rangs d'« un clergé fanatisé. »

A cette école s'oppose l'instruction telle qu'elle est dispensée à Trèves et dont le principe fondamental rappelle si bien l'idéal rationnaliste et humanitaire auquel Maeyz reste attaché : « plus un homme est éclairé dans la véritable acception du mot plus il est vertueux et dévoué à tous les grands intérêts du genre humain. » Dans un parallèle emphatique Maeyz oppose deux types de prêtres : le premier, le Namurois, « étranger dans ce monde-ci, isolé, s'en prendra aux accessoires, sévira contre la danse, contre la mode et le luxe dans un petit village. Si l'autorité civile ne sait mettre d'obstacle, il oubliera le commandement de Jésus-Christ : donner à César ... » Le Trévirois aura « l'esprit orné de la connaissance détaillée de tout ce que la littérature ancienne et moderne nous offre de beau et de sublime ... il sera sociable et communicatif ; pénétré du véritable esprit de l'évangile, ayant suivi avec soin l'histoire et le développement successifs de l'Eglise il sait très bien discerner le fond de la forme, l'essence de la religion de ce qui n'est qu'accessoire Il cherchera à répandre l'instruction. » Enfin « en temps de commotions politiques, le souverain n'aura pas à craindre l'influence des meneurs. » Il n'est que de voir les événements contemporains. Pourrait-on raisonnablement attendre d'un souverain de laisser son pays ouvert à l'influence d'un clergé et d'un gouvernement ennemis « dont la révolution a été faite principalement par et pour le clergé ? »

A cette argumentation générale et dont Maeyz, admirateur du « noble Condorcet » sait bien qu'elle n'a rien de canonique il ajoute des considérations plus spécialement tirées de l'état dans lequel se trouve l'Eglise luxembourgeoise. Comment les mandements seraient-ils compris dans le Grand-Duché dans la supposition que désormais il soit réduit au « quartier allemand » ? L'éloignement de Namur n'entraîne-t-il pas de graves inconvénients pour l'administration religieuse ? Depuis trop longtemps déjà l'administration du sacrement de la confirmation est en souffrance. Par contre la proximité de Trèves, la parenté de l'idiome, les anciennes sympathies du Luxembourg pour cet évêché dont il n'a été séparé que pour des raisons politiques sont autant de motifs pour réclamer la réunion du Grand-Duché à ce diocèse.

Comment concevoir cette réunion ? Voici sur les points essentiels les propositions de Maeyz :

1° Sans écarter a priori la possibilité de l'institution d'un évêché suffragant propre au Luxembourg, il propose, pour l'immédiat, l'installation dans la ville d'un vicaire général-administrateur nommé par l'évêque et approuvé par le souverain ; il disposera de pouvoirs très étendus et sera assisté d'un conseil de six membres pris dans le clergé indigène. Ce conseil donnera son avis dans les affaires liti-